

2377

Vendredi 24 octobre 1947.

Négociations spéciales avec  
la France.Département de l'économie publique. Proposition du  
15 octobre 1947.

Par décision du 7 mai 1946, le Conseil fédéral a nommé une délégation pour rechercher avec le Gouvernement français un règlement des affaires de réquisition ou de ventes et de prises maritimes découlant des mesures prises par les autorités françaises pendant la guerre, notamment en 1939/1940 et 1944.

Après des négociations assez difficiles entamées dès le mois de mai 1946, ces délégués viennent de terminer la tâche qui leur avait été assignée et considèrent par conséquent leur mission accomplie.

Le règlement intervenu comporte une indemnité forfaitaire de francs suisses 15'000'000.-. Les dispositions de cet arrangement ainsi que la répartition du montant sont exposées dans le rapport de la délégation.

Il est donc

d é c i d é :

- 1) De prendre acte avec approbation du rapport de la délégation;
- 2) de décharger les délégués de leur mandat.

Extrait du procès-verbal au département de l'économie publique (secrétariat général, division du commerce 4 expl., office central de surveillance des importations et des exportations 5 expl.), au département politique et au département des finances et des douanes.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

F. Weber

